

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
03 OCTOBRE 2022

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	7
Votants	11

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT, Marie-Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Marie-Josée RUHLAND, M. Marc BEZILLE,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Régis DEVEY donnant procuration à M. Marc BEZILLE.

Absent : Mme Martine LORPHELIN et Mme Eliane ROBBE

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président, expose à l'assemblée, que dans le cadre de ses actions, le CCAS souhaite renouveler un dispositif d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi, en partenariat avec le PLIE de Dunkerque.

Il a ainsi obtenu une reconnaissance, lui permettant d'obtenir un financement des Fonds Social Européen et d'autres co-financeurs publics (Département, région, FSE) pouvant couvrir, au maximum le coût du poste concernant le poste d'Accompagnement Global, Individualisé et Renforcé – PLIE Flandre Lys – Principalement le territoire de Merville.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise son Président à déposer la demande FSE d'un montant 37 746. 86 € pour porter action et imputations financières, pour l'année 2022 (du 01 janvier au 31 décembre 2022) – 2022 – CCAS de Merville - Accompagnement global, individualisé et renforcé des publics et leurs parcours d'insertion pour la Flandre Lys

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Président du C.C.A.S.,**  
Joël DUYCK

**La secrétaire de séance**  
Marion Tueux

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.